



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 MARS 2010

DOSSIER N° : 20
MAITRISE D'OUVRAGE
DELEGUEE CENTRE VILLE
AUTORISATION DE SIGNER LE
MARCHE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. ZIMMERMANN (à MME MANDARD), MME RAUZY (à MME LECLAIRE), MME SALIN (à M. QUANCARD), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME MACERON (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à MME DESON), M. ASSERAY (à M. PASCAL)

Absent :

Secrétaire : M. LAMARQUE

**DOSSIER N° 20 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE CENTRE VILLE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Une consultation par voie d'appel d'offres ouvert (marché supérieur à 193 000 € HT) a été lancée en vue du choix d'un mandataire pour la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction d'une médiathèque et d'une maison de l'éco citoyenneté et de la vie associative

La procédure retenue est celle d'un marché public de services.

Dans le cadre de cette procédure, un seul candidat a remis une proposition, jugée recevable par la Commission d'Appel d'Offres

Au terme de l'examen de cette offre, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février 2010, a retenu la proposition de Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), domicilié 25 rue Jean Fleuret à Bordeaux, pour un montant d'honoraires de 2,25 % sur la base d'un coût prévisionnel TTC des travaux de 8 000 000 € soit un montant de 180 000 € HT

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société Bordeaux Métropole Aménagement ainsi que l'ensemble des pièces qui y sont annexées.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE

30 voix POUR

5 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Fait et délibéré le 9 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET